

COMITE SYNDICAL DU 15 février 2016

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 février 2016 – 19h00

L'an deux mille seize, le quinze février à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis à ETAMPES – ECOSITE SUD ESSONNE, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Stéphane PRADOT – Président le 8 février 2016, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

	CAESE
ABBEVILLE LA RIVIERE	Jean-Philippe GRIFFON
ARRANCOURT	Martial DELTON
BOISSY LA RIVIERE	Dominique LEROUX
	Laetitia KOUMAH
BOISSY LE SEC	Henri BERTAZ
BRIERES LES SCELLES	Sylvie JOUARD
	Michel ROULAND
CHALO ST MARS	Julien PILLAULT
CHALOU MOULINEUX	Geneviève MENNELET
	Claude PINAULT
CONGERVILLE THIONVILLE	Thierry GUERIN
	Béatrice THOMAS
FONTAINE LA RIVIERE	Jean Benoit ROYER DE VERICOURT
GUILLEVAL	Yves ABATE
MONNERVILLE	Jacky BILLARD
MORIGNY CHAMPIGNY	Karine NEIL
	Jérôme LENOIR
ORMOY LA RIVIERE	Jean Claude REVEAU
	Marie-Thérèse SYROID
PUSSAY	Grégory COURTAS
SACLAS	Lionel DEBELLE
SAINT CYR LA RIVIERE	Jean-Claude POUMAILLOUX
SAINT HILAIRE	Stéphane PRADOT
	Bernard LEPRINCE
	CCEJR
LARDY	Hugues TRETON
	Dominique PELLETIER

Pouvoir :

FONTAINE LA RIVIERE Patrice KOLIVANOFF à Jean Benoit ROYER DE VERICOURT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane PRADOT, président, à 19h15.

Point n° 1 : Nomination du secrétaire de séance

Les membres du comité ont choisi Monsieur Thierry GUERIN de la commune de CONGERVILLE THIONVILLE comme secrétaire de séance.

Monsieur le président propose de changer l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour, la proposition est acceptée.

Point n°3 - approbation du compte rendu du Comité Syndical du 23 novembre 2015

Le compte-rendu du Comité Syndical du 23 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité. Les membres présents sont invités à venir signer le registre des délibérations à la fin de la séance.

COMITE SYNDICAL DU 15 février 2016

Point n°2 - Election des délégués de LARDY au SIREDOM

La commune de Lardy qui appartenait à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais est depuis le 1^{er} janvier 2016 rattachée à la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde. Cet EPCI a élu les représentants de la commune de Lardy au sein du SEDRE.

Il convient maintenant de nommer les représentants de la commune de LARDY au sein du SIREDOM à savoir 1 titulaire et 2 suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

TITULAIRE	SUPPLEANTS
1- Hugues TRETON	1- Dominique PELLETIER
	2- Christine DU THI

Point n°5 – création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

19h19 : arrivée de Monsieur Dominique PELLETIER, délégué de LARDY.

Monsieur Stéphane PRADOT explique que suite au départ par mutation de Madame Sandra VAZQUEZ, attaché territorial, et en vu de son remplacement, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après en avoir délibéré, les membres du comité approuvent à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet et la suppression du poste de catégorie A.

Le nouveau tableau des effectifs du syndicat sera représenté comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nb d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste 35 h
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste 28 h
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste 21 h
Cadre d'emplois des adjoints techniques	
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste 35 h

Monsieur le président précise que le poste créé est administratif mais aussi avec une partie technique : la personne ira sur le terrain pour voir les administrés, faire des contrôles.

19h20 : arrivée de Monsieur Lionel DEBELLE de la commune de SACLAS et de Monsieur Jean-Philippe GRIFFON de la commune de ABBEVILLE LA RIVIERE.

Monsieur Dominique LEROUX de la commune de BOISSY LA RIVIERE demande si nous devons prévoir tous les postes ouverts dans le budget. Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice président, répond que seuls les postes pourvus sont inscrits au budget et que la baisse de la partie salariale du budget est estimée à environ 15 000,00€ (salaires et cotisations).

19h25 : arrivée de Geneviève MENNELET de la commune de CHALOU MOULINEUX.

Monsieur Stéphane PRADOT précise que lui et Monsieur REVEAU ont déjà rencontré plusieurs personnes dont 2 ont particulièrement retenu leur attention : une personne qui quitterait son travail pour venir au SEDRE (donc nous partirions sur une stagiairisation) et une autre qui est sans travail (contrat de 1 an envisagé).

Monsieur Dominique PELLETIER demande ce qui se passera si le SEDRE venait à disparaître. Monsieur PRADOT lui répond que dans ce cas le personnel serait repris par la nouvelle entité.

19h30 : départ de Karine NEIL de la commune de MORIGNY CHAMPIGNY.

Point n°4 – DOB

Monsieur Stéphane PRADOT laisse la parole à Monsieur Jean-Claude REVEAU, 1^{er} vice-président délégué aux finances.

Le SEDRE comprenant deux communes ayant plus de 3500 habitants - LARDY et MORIGNY CHAMPIGNY, il a l'obligation légale d'avoir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif un débat d'orientation budgétaire et ce en application des articles L 2312-1 : L 4311-1 et L 5211 du CGCT.

COMITE SYNDICAL DU 15 février 2016

Ce débat, qui ne donne pas lieu à un vote, a pour objectif la préparation du budget primitif en tenant compte de l'avis de l'ensemble des délégués, mais il permet également une transparence et une meilleure information envers les usagers du service public d'élimination des déchets.

Le SEDRE, un Syndicat reconstruit et reconnu.

Après des années difficiles qui appartiennent maintenant au passé, le SEDRE s'est, grâce à une nouvelle équipe dirigeante ainsi que l'implication de tous les délégués et l'investissement du personnel, reconstruit pour apporter un meilleur service aux usagers avec un cout maîtrisé.

La gestion rigoureuse du SEDRE est maintenant reconnue par nos prestataires et partenaires. Le délai d'un an accordé par les services de l'état pour assurer la continuité du service public, dans l'intérêt général, alors qu'il devait disparaître au 31 Décembre 2015 est aussi une reconnaissance de ce fonctionnement rigoureux.

Les objectifs fixés lors des DOB de 2013, 2014 et 2015 ont été atteints :

- *Elaboration d'un budget mensuel avec paiement des factures dans les délais impartis.*
- *Maîtrise des dépenses et recouvrement des recettes.*
- *Restructuration du personnel pour une baisse de la masse salariale.*
- *Equilibré budgétaire avec un excédent budgétaire et de trésorerie.*
- *Une baisse en 2015 de 3,50 €/abonné et en 2016, baisse de l'abonnement sur les collectes de végétaux, tant en porte à porte qu'en apport volontaire afin que le cout supporté par les administrés soit en adéquation avec le service rendu.*

1 / BILAN PROVISOIRE 2015

Celui-ci est très positif en dépit d'un passif important (emprunts et dette SIREDOM)

Sous réserve d'un comparatif entre le compte de gestion et le compte administratif les résultats sont les suivants :

- Le résultat de clôture de l'année 2015 est excédentaire de 39 028 € et il se répartit comme suit :

Fonctionnement : + 58 820 €

Investissement : - 19 799 €

Le déficit de la section d'investissement est normal, car elle n'a pas de ressources propres, (seulement des amortissements et la réserve affectée). Les charges de la section d'investissement concernent le remboursement du capital des deux emprunts, les intérêts étant inscrits à la section de fonctionnement.

Si la situation n'évolue pas, il faudra dans trois ou quatre ans faire un virement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le résultat de clôture serait donc de 906 920 € (PROVISOIRE)

Fonctionnement + 465 590 €

Investissement + 440 630 €

Ce résultat est conforme à la trésorerie.

Les recettes

En ce qui concerne l'encaissement la redevance incitative, nous avons encaissé en 2015 95,66 % du montant prévu dans le BP soit 2 295 917,47 € sur les 2 400 000 € prévus.

Les aides éco emballages reversées par la SIREDOM se font attendre ; Il reste au moins 80 000 € soit 26,59 % à percevoir sur les 300 000 € prévus au BP (Il faut rappeler que la moyenne des dernières années était de 340 000 € environ).

Les dépenses

La gestion de la facturation des déchèteries est parfois complexe avec des régularisations assez conséquentes.

La lecture du grand livre montre un budget rigoureux au plus juste de la réalité.

Trésorerie

Au 31 Décembre 2015 elle était de 988 034 € soit un excédent de 208 397 €(recettes- dépenses) Cette somme représentait une autarcie financière de presque 5 mois.

2 / 2016 : une année de réflexion pour l'avenir

Quels objectifs pour 2016 ?

- *Des démarches pour la pérennisation du Syndicat*
- *Poursuite d'une gestion drastique*
- *Baisse de la masse salariale*
- *Une meilleure gestion des usagers*
- *Vigilance sur l'exécution des marchés*
- *Une étude sur l'impact de l'installation de bornes d'apport volontaire sur plusieurs communes du territoire (voir son influence sur les retours des éco-organismes et sur la collecte en porte à porte)*

COMITE SYNDICAL DU 15 février 2016

- Un renforcement du suivi de l'utilisation des bacs OM. Le concours des communes pourrait être sollicité.

Dissolution, fusion, création d'une autre structure, tels sont les mots pilotes de la réflexion qui doit être engagée par le syndicat pour fixer son avenir sous les meilleurs auspices et dans l'intérêt général et surtout des usagers dont une forte majorité est satisfaite de ce service public sous l'égide du SEDRE.

Les prévisions budgétaires pour 2016

Les charges 2016 devraient connaître une légère baisse liée notamment à une nouvelle restructuration du personnel. Cette diminution devrait compenser le manque à gagner sur la RI en raison de la baisse de l'abonnement des végétaux.

Montant total des charges réelles 2015	2 445 461 €
Prévisions 2016	2 438 837 € soit 203 000 € par mois

Baisse de la masse salariale

Après la mutation en début d'année de la chargée de communication (attaché territorial Cadre A) Il est procédé au recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe (catégorie C de la fonction publique) à temps non complet (28 heures par semaine). Cet emploi correspond parfaitement aux attentes du syndicat car il s'agit d'un emploi de polyvalence (administratif et terrain). Ce changement va faire baisser la masse salariale au cours de l'année 2016.

Meilleure gestion des usagers

Dans le cadre d'un marché, la gestion de la RI a été confiée à ESD qui a mis à disposition des usagers un service clients censé gérer toutes les doléances et demandes. Après un an de fonctionnement et l'apparition de nombreuses difficultés qui ont impacté le personnel du SEDRE qui a dû reprendre la main pendant plusieurs jours, ESD a confié cette gestion à son sous-traitant pour la facturation la Ste STIX. Depuis la mise en place par STIX de la plateforme clients la situation s'est nettement améliorée ce qui permet au personnel du SEDRE de ne plus avoir de tâches indues et de se consacrer pleinement à ses missions.

2016 : année de la vigilance renforcée

Suite à la mise en place par le SIREDOM de colonnes enterrées pour le tri en apport volontaire sur plusieurs communes du territoire, il conviendra de vérifier l'impact sur le marché de collecte et le retour des éco-organismes.

Concernant les bacs OM, des vérifications de leur attribution sont nécessaires afin que toutes les levées enregistrées soient bien attribuées à des bacs identifiés afin d'éviter des pertes financières pour le SEDRE (la société STYX nous a signalé en début d'année avoir une liste d'environ 300 puces levées et non répertoriées qui ont été « blacklistées » selon nos instructions).

De même, un recensement des nouveaux habitants paraît nécessaire afin de les doter rapidement en bac OM. Ce point doit être vu avec les communes du territoire.

Arrêt du marché de fourniture des bacs de tri par le SIREDOM

A compter du 1^{er} Avril 2016, le SIREDOM ne fournira plus de bacs pour la collecte sélective. Le SEDRE va faire une commande afin d'avoir un stock, la situation financière le permettant. Ensuite il faudra réfléchir à un marché.

C'est pourquoi, au vu de ces différents éléments, alors qu'il aurait pu être tentant d'utiliser une partie de notre excédent pour rembourser par anticipation soit un emprunt, soit la dette envers le SIREDOM, il est préférable de s'imposer la prudence. A ce jour l'avenir du syndicat n'est pas connu. D'autre part, dans l'hypothèse où le territoire s'agrandirait, il faudra prévoir de l'investissement.

RECETTES :

La redevance incitative

Son montant n'est pas connu pour 2016, mais il devrait se rapprocher de 2015.

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, la commune de LARDY est membre de la Communauté de Communes Juine et Renarde. Cet EPCI est en TEOM et n'a pu prendre les délibérations nécessaires avant le 1 Janvier 2016 afin d'assurer le recouvrement des recettes de la RI sur la commune de Lardy. C'est donc le SEDRE, comme la législation le lui permet, qui va gérer directement la facturation et le recouvrement.

Les aides éco emballages et éco-folio

Elles ne peuvent être chiffrées avec certitude en raison du retard dans le versement en 2015. Pour le BP 2016, la prudence s'impose.

Une convention est signée avec l'organisme ECO TLC (Ecotextiles) afin d'avoir un retour financier sur cette filière de 10cts par habitant soit 2193 € par an.

INVESTISSEMENT

Pas d'investissement prévu en 2016. A la section d'investissement, il n'est prévu que des opérations d'ordre (amortissement et paiement du capital des deux emprunts).

COMITE SYNDICAL DU 15 février 2016

Monsieur REVEAU précise qu'en ce qui concerne la distribution des cartes déchèteries aux usagers nous allons mettre à contribution les communes car il faut que dans les mairies il soit demandé la preuve d'abonnement au SEDRE (facture de l'année en cours, mail ou appel au SEDRE,...) avant de donner la carte.

Cependant, il rappelle qu'il faut tout de même être prudent avec les données informatiques car une déclaration auprès de la CNIL doit être faite pour l'utilisation de celles-ci.

En ce qui concerne le service client, le SEDRE ayant du pallier au manque de personnel chez ESD, il a été décidé en accord avec eux qu'ils prendraient à leur charge les heures durant lesquelles les employés du syndicat ont répondu aux usagers (un titre a été émis à leur encontre).

Monsieur Bernard LEPRINCE, de la commune de SAINT HILAIRE demande ce qu'il en est des pénalités prévues dans le marché. Monsieur REVEAU répond que l'on n'est pas dans la sanction mais dans le juste prix des prestations.

Plusieurs délégués demandent pourquoi nous ne baissons pas les tarifs. Monsieur REVEAU répond qu'il faut toujours être prudent car si il y a un agrandissement du territoire il faudra faire de l'investissement.

D'autres pistes sont envisagées pour faire des économies comme le passage du tri en C0,5.

Monsieur REVEAU réitère sa demande à Monsieur Grégory COURTAS, vice président du SEDRE et vice président du SIREDOM, concernant les bornes enterrées disposées sur le territoire du SEDRE à savoir les tonnages collectées par celles-ci et l'impact financier que cela pourrait avoir sur le syndicat. Monsieur COURTAS répond qu'il s'en occupe.

POINT N°6 : convention CCEJR/SEDRE pour facturation des administrés de LARDY

La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde ayant renoncée à percevoir le montant de la redevance incitative pour le SEDRE, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Questions diverses

Monsieur REVEAU revient sur le problème de l'avenant 4 avec la société ESD. Il explique que suite à l'absence de réponse de celle-ci le SEDRE a pris contact avec un avocat spécialisé. Celui-ci propose de traiter notre dossier pour un montant de 3 500€ pour l'étude et 6 500€ si nous allons au contentieux.

Monsieur REVEAU rappelle qu'en 2011 cet avenant se montait à -49 000€ HT/an et qu'en 2015 il n'était plus que de -25 000€ HT/an.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 20h45.